

5 - Administration générale

**Convention avec l'Association "Alsace Alzheimer 67"  
pour la mise à disposition d'un bureau à SAVERNE**

**Rapport n° CP/2011/757**

**Service gestionnaire :**  
Service stratégie immobilière

**Résumé :**

Passation d'une convention avec l'association ALSACE ALZHEIMER 67 concernant la mise à disposition non permanente d'un bureau au sein de l'UTAMS de SAVERNE pour effectuer des permanences.

L'association ALSACE ALZHEIMER 67 assurera des permanences mensuelles au sein de l'UTAMS rue de Dettwiller à SAVERNE.

A ce titre, un bureau sera mis à disposition de manière non permanente et gratuite à l'association, pour l'exercice de sa mission de soutien aux familles sur le secteur.

Le projet de convention correspondant est annexé au présent rapport.

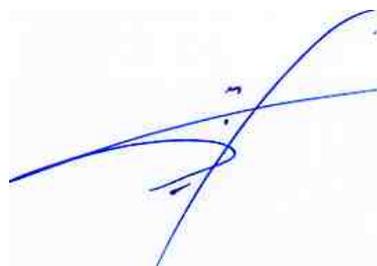
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention à passer avec l'Association ALSACE ALZHEIMER 67 concernant la mise à disposition de manière non permanente et gratuite, d'un bureau au sein de l'UTAMS, rue de Dettwiller à SAVERNE.*

*Elle autorise par ailleurs le président du Conseil Général à signer cette convention.*

Strasbourg, le 19/09/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL